

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 184

Rubrik: Document

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pot commun, ou l'auberge américaine

Le poids économique et politique des Etats-Unis est tel que la campagne électorale actuellement engagée ne laisse personne indifférent même si le très improbable changement d'administration ne peut guère modifier l'orientation de ce pays. La candidature à l'investiture démocrate du sénateur McGovern surprend l'Européen par ses aspects typiquement américains : bénévolat de ses supporters, qui vont de l'étudiant à l'homme d'affaire, brain trust choisi parmi le gratin universitaire, âpreté de la lutte qui, dans les élections primaires, opposent les membres d'un même parti. Mais cette candidature, à cause de la rigueur avec laquelle le sénateur du Dakota du Sud poursuit son opposition de toujours à la guerre du Vietnam et sa réputation de colombe force la sympathie de ceux qui s'intéressent surtout à la politique étrangère.

Aux Etats-Unis même, l'opposition qu'il rencontre concerne principalement son programme de politique intérieure : réforme fiscale, problème noir, etc. Taxé d'extrémisme utopique par son adversaire Humphrey, McGovern perdrait des

voix démocrates s'il recevait l'investiture de son parti.

Il nous a semblé intéressant de présenter à nos lecteurs l'article qu'il écrivit pour le New York Review of Books (Vol. XVIII, N° 8), et concernant la partie la plus discutée du volet fiscal de son programme.

Programme électoral certes, et fortement imprégné de l'idéologie américaine de la classe moyenne, des valeurs puritaines de la vie familiale, du travail et de l'équité, ces propositions permettent de mieux comprendre les Etats-Unis. La formule du pot commun, et l'augmentation de la consommation individuelle qu'il permet, ne nous semblent pas des solutions adéquates.

C'est à travers le développement des services publics et de la sécurité sociale et la limitation des intérêts privés que l'amélioration de la qualité de vie doit être recherchée. Cependant, avec ses limites, ce document peut susciter un débat fondamental sur le rôle de la fiscalité et la redistribution des revenus.

Redistribution des revenus : le sénateur McGovern s'explique

L'actuel système fiscal contient des inéquités, parce qu'il n'impose pas une charge relativement égale à tous les payeurs d'impôts. Alors que les riches profitent du système fiscal, les groupes à moyens et à bas revenus, y compris les pauvres, ne bénéficient pas de tels avantages. Ceux qui reçoivent des revenus moyens constatent qu'ils payent leurs impôts mais sans recevoir ni les allègements fiscaux accordés aux fortunés, ni les prestations d'assistance publique versées aux pauvres. Les pauvres s'aperçoivent que, dès qu'ils vont travailler, ils sont soumis à des taux de taxation

extrêmement élevés, à cause de la soudaine et sévère réduction de l'aide publique, dès qu'ils gagnent leur premier dollar. Le résultat net est une frustration croissante pour ceux qui se trouvent au milieu (de l'échelle sociale, NdT) et un avenir de pauvreté pour ceux qui sont lourdement pénalisés quand ils s'efforcent, par leur travail, de sortir de leur dépendance de l'assistance.

Il y a d'autres faiblesses dans le programme d'assistance ou d'aide publique. Beaucoup de gens dans le besoin ne sont pas couverts; les groupes familiaux sont pénalisés; les prestations sont in-

suffisantes; la migration d'un Etat à l'autre est encouragée; des contrôles extensifs sont appliqués; et il est possible que des payeurs d'impôts soient plus mal lotis que ceux qui reçoivent l'assistance publique.

Plusieurs propositions d'assistance publique sont actuellement pendantes devant le Congrès.

J'ai soutenu les propositions de la National Welfare Rights Organization, comme un effort d'assurer que les prestations prennent en compte les besoins réels.

Naturellement, ces projets se préoccupent uniquement des bénéficiaires de l'assistance publique, et non des payeurs d'impôts moyens. Certains d'entre eux représentent des améliorations importantes du système actuel. Mais aucun d'eux n'offre les larges possibilités de l'allocation de revenu minimum (Minimum Income Grant) décrit plus loin. Même la proposition d'un impôt négatif sur le revenu a le défaut de créer, ou, plus exactement, de maintenir, une société à deux classes : ceux qui payent et ceux qui reçoivent.

L'allocation de revenu minimum

Je propose que chaque homme, que chaque femme et que chaque enfant reçoivent du Gouvernement fédéral une prestation annuelle. Cette prestation ne variera pas selon la fortune du bénéficiaire. Pour les assistés, cette allocation remplacera le système de l'aide sociale. On a aussi suggéré que l'allocation nationale de revenu pourrait remplacer certaines prestations de sécurité sociale.

Il y a plusieurs méthodes par lesquelles cette proposition pourrait être réalisée. Certaines sont discutées ici. Ces méthodes requièrent un examen approfondi de la part des meilleurs talents économiques disponibles, et le plan choisi devra avoir le soutien du Président pour avoir la moindre chance d'être adopté. Pour ces raisons, la proposition actuelle n'est pas destinée à une action législative immédiate. En revanche, je

m'engage par là, si j'étais élu, à préparer un plan détaillé et à le soumettre au Congrès.

Une des propositions demande que chaque Américain reçoive la même somme. C'est l'idée d'un impôt créditeur sur le revenu (Credit Income Tax) proposé par le professeur Earl Rolph, et plus récemment associé au nom du professeur James Tobin, de Yale, récent président de l'American Economic Association, ancien membre du Comité des conseillers économiques et membre du Groupe national de consultation économique de la campagne McGovern.

1000 dollars par personne

Sur la base d'informations concernant 1966, le professeur Tobin suggère un versement de 750 dollars par personne. Actuellement, un versement de 1000 dollars par personne serait nécessaire. Cela représenterait une somme de 4000 dollars pour une famille de quatre personnes — tout juste la limite officielle du niveau de pauvreté.

Moins aux enfants

Une autre formule a été suggérée par Leonard Greene, président de la Safelight Instrument Corporation de New York. Selon son plan « Partage équitable » (Fair Share), chaque adulte recevrait 900 dollars par année, et chaque enfant 400 dollars. Cela donnerait 2600 dollars pour une famille de quatre personnes.

Il faut insister sur le fait qu'aucune de ces formules n'est liée à la grandeur de la cellule familiale; les versements sont faits sur une base individuelle. Ainsi, il n'y aurait aucune incitation, pour une famille, à se disperser afin de bénéficier d'une prestation totale supérieure.

Prestation versée à la famille

Une troisième formule impliquerait des prestations accordées au groupe familial. Joseph Pechman, de la Brookings Institution, a montré que les « revenus relatifs qui fourniraient des niveaux

de vie grosso modo équivalents correspondent aux proportions de 75, 100, 25 pour des célibataires, des couples et des personnes dépendantes, respectivement ». Le versement de l'allocation du revenu minimum pourrait se faire selon une telle formule. On tiendrait ainsi bien compte de ceux qui reçoivent une aide et de ceux qui vivent seuls. En tant que redistribution des revenus, l'allocation de revenu minimum ne représenterait pas une charge supplémentaire pour le Trésor public. Les fonds nécessaires pour financer l'allocation devraient venir de ceux qui se trouvent au-dessus d'un revenu de rupture de l'égalité (a break-even Revenu) et prendrait la forme d'un impôt additionnel. Si ce revenu était fixé pour une famille de quatre personnes, à 12 000 dollars, environ 20 % des payeurs d'impôts fédéraux verraient leur imposition alourdie, tandis que quelque 80 % pourraient garder tout ou partie de l'allocation. Il est prévu que ceux qui se trouvent en dessous de la limite de pauvreté garderaient l'allocation complète, tandis que ceux qui se trouvent entre la ligne de pauvreté et le point de rupture de l'égalité (break-even point) en garderaient une part graduellement décroissante, au fur et à mesure que leur revenu serait plus élevé. La perte du bénéfice de l'allocation serait ainsi suffisamment graduelle pour ne pas décourager ceux de l'assistance à chercher du travail (en fait, cela les encouragerait à chercher un emploi) et pour apporter un supplément de revenu sensible aux millions d'Américains qui se trouvent dans le groupe des revenus moyens. Ainsi, par exemple, une famille de quatre personnes, avec un revenu propre de 8000 dollars, pourrait recevoir un revenu additionnel de 2000 dollars par l'allocation de revenu minimum.

(...)

Cette proposition d'un impôt créditeur sur le revenu impliquerait un transfert de revenus de quelque 14,1 milliards de dollars, de ceux qui se trouvent au-dessus de la limite de pauvreté à ceux qui se trouvent en dessous. Le transfert de ceux qui se trouvent au-dessus de la ligne du revenu de

rupture de l'égalité à ceux qui se trouvent en dessous mais au-dessus de la limite de pauvreté se monterait à 29 milliards de dollars. Ces chiffres démontrent que, alors que l'allocation de revenu minimum signifie une refonte complète du système d'assistance publique, il apporterait effectivement plus d'argent aux moyens payeurs d'impôts qu'aux pauvres.

(...)

Pas d'augmentation des impôts

Il ne serait pas nécessaire de financer entièrement l'allocation de revenu minimum par des augmentations d'impôts. Les milliards de dollars économisés sur l'aide publique et sur l'encombrante administration du système d'assistance — un total, depuis sa mise en place, de 9,6 milliards ou 1,4 milliard au cours de l'année fiscale 1970 — pourraient être attribués à l'allocation. Il faut noter que cette procédure représenterait une économie importante pour les Etats et localités qui ne seraient pas sollicités pour le financement du système d'assistance et pourraient utiliser les fonds dégagés — estimés à 5 milliards de dollars — à abaisser les impôts fonciers. Cette mesure représenterait une aide additionnelle aux moyens payeurs d'impôts.

(...)

De plus, les revenus accrus de l'Etat provenant de la réforme fiscale proposée par ailleurs (28 milliards de dollars pour l'année fiscale 1973) pourraient être attribués à l'allocation.

Recettes supplémentaires

Enfin, la justification des déductions personnelles sur les déclarations d'impôts serait écartée par l'adoption de l'allocation de revenu minimum. Si ces déductions personnelles étaient supprimées, le Gouvernement fédéral recevrait 63,6 milliards de recettes fiscales supplémentaires. Ces fonds pourraient également servir à financer l'allocation.

McGovern